CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 mars 2022 à 19 heures 15 minutes Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Présents:

Mme BAILLARGUET Emilie, Mme FORGEARD Sylvie, Mme MARQUIS Fernande, Mme OUVRART Sandrine, M. SALANON Jean-François, Mme SAVIN Brigitte, Mme TEILLET Karine

Procuration(s):

M. VENEAU Antoine donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

Absent(s):

M. BERTHAUD Jimmy, Mme PAQUET Stéphanie

Mme LAJOUAIS Amanda, Mme ROBIER Yvette, Mme ROLLAND Christelle, M. VENEAU Antoine

Secrétaire de séance : Mme TEILLET Karine

Président de séance : M. SALANON Jean-François

Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2021

Aucune remarque n'étant émise le compte-rendu du 1er juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Numéro interne de l'acte : 2022-01 Objet: Vote du compte de gestion 2021

Mr Jean-François SALANON, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion établi par Mme la Trésorière de la collectivité est conforme à ses écritures.

Le Conseil d'Administration de Plaine-d'Argesnon après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui s'établissent ainsi :

Investissement:

Dépenses	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	0.00 € 0.00 € 0.00 €
Recettes	Prévu : Réalisé : Reste à réaliser :	0.00 € 0.00 € 0.00 €

Fonctionnement:

ronctionnement		
Dépenses	Prévu : Réalisé :	4 554.89 € 650.00 €
	Reste à réaliser :	0.00€
Recettes	Prévu :	4 554.89 €
	Réalisé :	1 119.79 €
	Reste à réaliser :	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

0.00€ Investissement: 469.79€ Fonctionnement:

Report fonctionnement 2020:

Résultat global :

3 554.89 € 4 024.68 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Numéro interne de l'acte : 2022-02

Objet: Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Président, après avoir remis un exemplaire du compte administratif aux membres de l'assemblée, rappelle que ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population et témoigne de la santé financière du Centre Communal d'Action Sociale.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Karine TEILLET, vice-présidente, élue présidente de séance présente le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr Jean-François SALANON, Président.

Elle constate, pour la comptabilité de 2021, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.

Elle arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Investissement:

Dépenses

Prévu :

0.00€

Réalisé :

0.00€

Reste à réaliser :

0.00€

Recettes

Prévu:

0.00€

Réalisé:

0.00 € 0.00 €

Reste à réaliser :

Fonctionnement:

Dépenses

Prévu:

4 554.89 €

Réalisé :

650.00€

Reste à réaliser :

0.00€

Recettes

Prévu:

4 554.89 € 1 119.79 €

Réalisé : Reste à réaliser :

0.00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement:

0.00€

Fonctionnement:

469.79 €

Report fonctionnement 2020 : Résultat global :

3 554.89 € 4 024.68 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. SALANON Jean-François

Numéro interne de l'acte : 2022-03 Objet : Vote du budget 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de Monsieur le Président vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022.

Investissement

Dépenses : 0.00 € Recettes : 0.00 €

Fonctionnement

 Dépenses :
 5 024.68 €

 Recettes :
 5 024.68 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Madame Christelle ROLLAND arrive

Numéro interne de l'acte : 2022-04 Objet : Dossiers de demande d'aide

Le département des Deux-Sèvres - Relais Médico Social de Frontenay Rohan Rohan a adressé auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Plaine-d'Argenson une demande d'aide pour du bois de chauffage. L'aide demandée est de 300 €uros.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président, sur la situation du demandeur décide d'attribuer une aide de 300 €uros qui sera versée directement à l'entreprise SERVANT BOIS ENERGIE - 12 allée des Champs à CONTRé 17470.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Le groupe de travail (membres du CCAS) se réunira le 26 avril à 20h15 salle socio pour travailler sur les nouvelles aides facultatives suivantes :

- bourse jeune,
- aide aux demandes administratives
- taxis solidaires

Fait à PLAINE D ARGENSON, le 6 mai 2022 Le Maire, Jean-François SALANON

